

Méthode d'élaboration des auditions publiques

Décembre 2010

Ce document présente de façon synthétique la méthode d'élaboration des auditions publiques et ne peut se substituer au guide méthodologique.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA MÉTHODE

- La méthode d'élaboration des auditions publiques est particulièrement adaptée en cas de controverses ou d'incertitudes, et de données scientifiques soit rares et incertaines, soit d'interprétation difficile, discutée, voire franchement polémique, sur un thème limité relevant du champ de la santé avec une composante de politique de santé ou de débat sociétal qui concerne tous les acteurs de la société, et pour lequel un débat public apparaît indispensable.
- L'audition publique a pour finalité la rédaction d'un rapport d'orientation et de propositions destinées aux décideurs, aux institutionnels, aux professionnels, aux patients et aux usagers.
- Le rapport d'orientation et les propositions sont rédigés en toute indépendance par une commission d'audition à l'issue d'un débat public auquel participe un public aussi représentatif et équilibré que possible, et après réalisation de la synthèse critique de la littérature sur le thème de l'audition publique.
- Le rapport d'orientation comprend un état des lieux des connaissances, des incertitudes et des débats d'experts, à partir desquels sont rédigées les propositions.
- Les propositions de l'audition publique ne sont pas exclusivement élaborées dans l'optique d'apporter une aide aux praticiens et aux patients dans la recherche des soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données, mais également dans celle de donner aux décideurs et aux professionnels des éléments d'orientation en termes de santé publique, d'organisation, de recherche et de prise en charge.

LES ACTEURS

Promoteur

Il peut être de natures différentes (organisation professionnelle, institution, agence sanitaire, etc.). Plusieurs promoteurs peuvent être associés en partenariat.

- Il définit le thème de l'audition publique.
- Il identifie et associe l'ensemble des parties concernées par le thème pour l'organisation de l'audition publique.

Comité d'organisation

Il est composé d'une quinzaine de personnes, dont un méthodologiste, désignées en fonction de leur intérêt et de leur implication pour le thème. Un président est nommé pour organiser et coordonner les réunions.

- Il organise l'audition publique sur les plans scientifique et logistique.

Commission d'audition

Pluridisciplinaire et multiprofessionnelle, elle est coordonnée par un président nommé par le comité d'organisation. Elle comprend une quinzaine de membres spécialistes ou non du thème traité choisis par le comité d'organisation et le président de la commission d'audition s'il est nommé suffisamment tôt.

- Elle fournit un rapport d'orientation et des propositions en réponse à chacune des questions posées.

Chargé de projet ou groupe bibliographique

La commission d'audition peut déléguer la synthèse critique de la littérature à un chargé de projet ou un groupe bibliographique, qui participe aux réunions de la commission d'audition, ainsi qu'à la réunion publique.

- Il réalise la sélection, l'analyse critique et la synthèse de la littérature pertinente.

Experts

Les experts sont choisis par le comité d'organisation selon leurs expériences et publications. La diversité des opinions concernant le thème de l'audition publique doit se retrouver dans la diversité des experts choisis.

- Chaque expert réalise, pour la question qui lui a été posée, la sélection, l'analyse critique de la littérature pertinente et rédige un texte rassemblant les informations issues de son expérience et de la littérature.
- Chaque expert réalise, lors de la réunion publique, une présentation orale.

Public

Le public, composé de 250 personnes environ, doit être aussi représentatif et équilibré que possible afin de garantir la richesse des débats.

- Il pose des questions aux experts suite à leur présentation.
- Il fait part de sa propre expérience lors des débats.

DÉROULEMENT DE LA MÉTHODE

Phase préparatoire

Cette phase est réalisée essentiellement par le comité d'organisation et recouvre le travail scientifique et l'organisation logistique de l'audition publique.

- Le comité d'organisation délimite le thème à traiter, définit les questions, nomme le président de la commission d'audition et propose, en concertation avec lui, les experts, les membres de la commission d'audition et le chargé de projet ou les membres du groupe bibliographique.
- Le chargé de projet ou le groupe bibliographique réalise la sélection, l'analyse critique de la littérature pertinente et sa synthèse.
- Les experts réalisent la synthèse critique de la littérature et rédigent leurs textes et résumés.
- Le comité d'organisation choisit la date et le lieu de la réunion publique, et en prévoit la logistique.
- Le comité d'organisation annonce la tenue de la réunion publique et définit les moyens de diffusion du rapport d'orientation et des propositions.

Réunions de la commission d'audition préalables à la réunion publique

La commission d'audition se réunit une à trois journées non consécutives, dans les mois qui précèdent la réunion publique, et se réunit également le soir précédant la réunion publique.

- Elle prend connaissance de la synthèse critique de la littérature et des textes des experts et en débat.
- Elle prépare les questions destinées aux experts et compose le plan du rapport d'orientation.

Réunion publique

Les experts, les membres de la commission d'audition, le chargé de projet ou le groupe bibliographique, doivent être présents tout au long de la réunion publique.

- Elle consiste en une succession de présentations réalisées par les experts et de débats publics, sur une ou deux journées en fonction du thème.
- Le comité d'organisation modère et coordonne les présentations des experts et leur discussion avec la commission d'audition et le public.
- Le temps de discussion est au moins égal au temps de présentation des experts.
- La commission d'audition recueille l'ensemble des éléments d'information fournis par les experts et le public.

Réunions de la commission d'audition postérieures à la réunion publique

La commission d'audition se réunit préférentiellement dès l'issue de la réunion publique. Si nécessaire, une ou deux réunions de la commission d'audition est(sont) organisée(s) dans les jours qui suivent la réunion publique.

- Le président de la commission d'audition et le méthodologiste veillent à la prise en compte de la littérature dans une démarche de médecine fondée sur les preuves et définissent, avec les autres membres, le degré de consensus auquel la commission d'audition souhaite aboutir et les modalités pour y parvenir.
- La commission d'audition produit un rapport d'orientation et des propositions en réponse aux questions posées.

Déroulement de la méthode « audition publique »

